

" EUROCONTROL "

- Décisions de la Commission élargie -

DECISION N° 14

portant modification de la liste des Régions d'information de vol reproduite à l'Annexe 1 de l'Accord multilatéral relatif aux redevances de route signé à Bruxelles le 12 février 1981.

---

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE, ELARGIE AUX REPRESENTANTS DES ETATS NON MEMBRES DE L'ORGANISATION PARTICIPANT AU SYSTEME DE REDEVANCES DE ROUTE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne EUROCONTROL amendée à Bruxelles le 12 février 1981, et notamment le paragraphe 2 de son Article 5 ;

Vu l'Accord multilatéral relatif aux redevances de route du 12 février 1981, et notamment son Article 1 et son Annexe 1 ;

Vu la Décision N° 10 relative à une modification des limites de l'espace aérien couvert par l'Accord multilatéral susvisé ;

Vu la lettre du 3 janvier 1991, par laquelle le Ministère allemand des Transports a fait connaître le souhait de la République fédérale d'Allemagne d'apporter une modification à la liste des Régions d'information de vol reproduite à l'Annexe 1 de l'Accord multilatéral relatif aux redevances de route, à l'effet de remplacer la dénomination de la Région d'information de vol Berlin-Schönefeld par celle de "Région d'information de vol de Berlin" ;

Considérant que cette modification n'aura pas pour effet de modifier les limites de l'espace aérien couvert par ledit Accord multilatéral ;

PREND LA DECISION SUIVANTE :

Article unique

La Commission élargie prend acte du remplacement de la dénomination de la Région d'information de vol de Berlin-Schönefeld par celle de "Région d'information de vol de Berlin" et, en conséquence, donne son accord à ce que ledit remplacement soit également opéré dans la liste des Régions d'information de vol énumérées pour la République fédérale d'Allemagne à l'Annexe 1 de l'Accord multilatéral relatif aux redevances de route.

Fait à Dublin, le 28 août 1991.

Le Président de la Commission élargie,

(signé)

S. BRENNAN